

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en
exercice :40

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 04/05/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Matthieu SIGIEL, Rémy VUILLAUME remplace M. Jonathan KURKIENCY, René WAGNER.

Mandat de procuration :

Absents/Excusés : Jocelyne CAREL, Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Jonathan KURKIENCY, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Christophe SONREL,

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient présents

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard RITZ

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....0
Absents.....7
Votants.....22

Délibération 2022 0032

Santé :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	0	0	0

Santé : CONVENTION FAMILLES RURALES BADONVILLER

Annexe jointe

L'Association familles Rurales de Badonviller assure en partenariat avec le Docteur DOERPER, médecin sexologue au Centre Hospitalier de Lunéville des actions de prévention et de promotion de la santé sexuelle des jeunes de 15 à 24 ans sur le territoire du Pays du Lunévillois.

Ce projet fait l'objet d'une fiche spécifique du contrat local de santé dans l'axe Prévention et à ce titre le PETR du Pays du Lunévillois apporte un soutien aux actions mises en place et notamment un soutien financier.

Aussi, il est proposé une convention de partenariat entre le PETR du pays du Lunévillois et l'association Familles Rurales.

En annexe : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et Familles Rurales de Badonviller dans le cadre de la mise en place de l'action de prévention.

Sur proposition de Monsieur le président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec l'association Familles Rurales de Badonviller, convention ci-annexée,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention, ses annexes ainsi que toutes pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget principal 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 18 mai 2022
Philippe DANIEL,
Président.

